

PRÉVENTION

> La prévention des risques sanitaires, occasionnés par ces chenilles, nécessite une vigilance et une information de chacun sur l'exposition aux risques d'urtication. De simples gestes comme « **NE PAS TOUCHER LES CHENILLES** » ou le port d'équipements individuels de protection adaptés lors de la taille des végétaux suffisent à limiter le risque d'expositions aux poils urticants.

SURVEILLANCE

> Depuis plusieurs années, la région des pays de la Loire dispose d'un réseau d'observateurs qui régulièrement remontent leurs données afin d'éditer les cartes d'expositions aux risques d'urtication. De plus des pièges à phéromones sont disposés dans les départements, de juin à septembre, afin de connaître la(les) période(s) dite(s) de « pic de vol » et d'estimer ainsi celle durant laquelle les effectifs de chenilles seront les plus importants. De cela dépendra les actions à mettre en œuvre en termes de prévention et de lutte.

LUTTE

> Plusieurs méthodes sont le plus souvent nécessaires pour obtenir l'efficacité ! C'est le principe de la lutte intégrée qui permet de retenir une ou plusieurs méthodes complémentaires suivant l'espèce visée, les configurations du site infesté et les périodes de l'année. Plusieurs espèces de chenilles urticantes sont présentes en Pays de la Loire, en particulier la Processionnaire du Pin, la Processionnaire du Chêne, le Bombyx cul brun et la Lithosie quadrille.

En fonction de l'espèce problématique, une ou plusieurs méthodes de luttés sont possibles.

La pose d'**écopièges** permet la capture des chenilles lors de la descente de l'arbre pour la nymphose. La pose de **pièges à phéromones** permet la capture des papillons mâles lors des vols de reproduction. L'installation de **nichoirs** permet l'installation et le développement des prédateurs naturels des chenilles, notamment les mésanges. L'**échenillage mécanique** consiste en l'enlèvement des nids en période hivernale. Le traitement au *Bacillus thuringiensis kurstaki* est un traitement biologique agissant uniquement sur les larves de lépidoptères phytophages.



ANALYSER • EXPERTISER • DIAGNOSTIQUER
• EXPERIMENTER • FORMER PREVENIR • SURVEILLER
• CONSEILLER • LUTTER

POUR PLUS D'INFORMATIONS

rendez-vous sur

www.fredonpdl.fr/santepublique

FREDON Pays de la Loire et son **réseau FDGDON**

9, avenue du Bois l'Abbé - CS 30045 - 49071 BEAUCOUZÉ Cedex

Tél. : 02 41 48 75 70 - Fax : 02 41 48 71 40

accueil@fredonpdl.fr - www.fredonpdl.fr

FDGDON 85

Allée des Druides BP 141
85004 LA ROCHE SUR YON
Cedex 01

Tél. : 02 51 47 70 61
Fax : 02 51 47 70 69
fdgdon.vendee@wanadoo.fr
www.fdgdon85.fr

FDGDON 44

Parc d'activités de la Grand'haie
4, rue Sophie Germain
44119 Grandchamp des Fontaines

Tél. : 02 40 36 83 03
Fax : 02 40 36 57 22
fdgdon44@wanadoo.fr
www.fdgdon44.fr

FDGDON 49

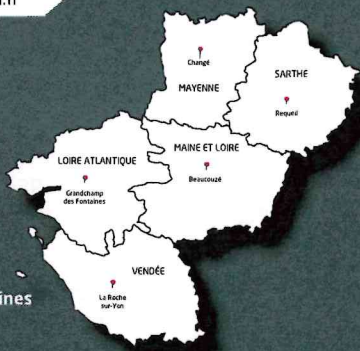
23, rue Georges Morel
49070 BEAUCOUZÉ
Tél. : 02 41 37 12 48
Fax : 02 41 73 13 61
fdgdon49@orange.fr
www.fdgdon49.fr

FDGDON 53

17, Bd des Manouvriers
Zone artisanale
53810 CHANGÉ
Tél. : 02 43 56 12 40
Fax : 02 43 49 35 13
accueil@fdgdon53.fr
www.fdgdon53.fr

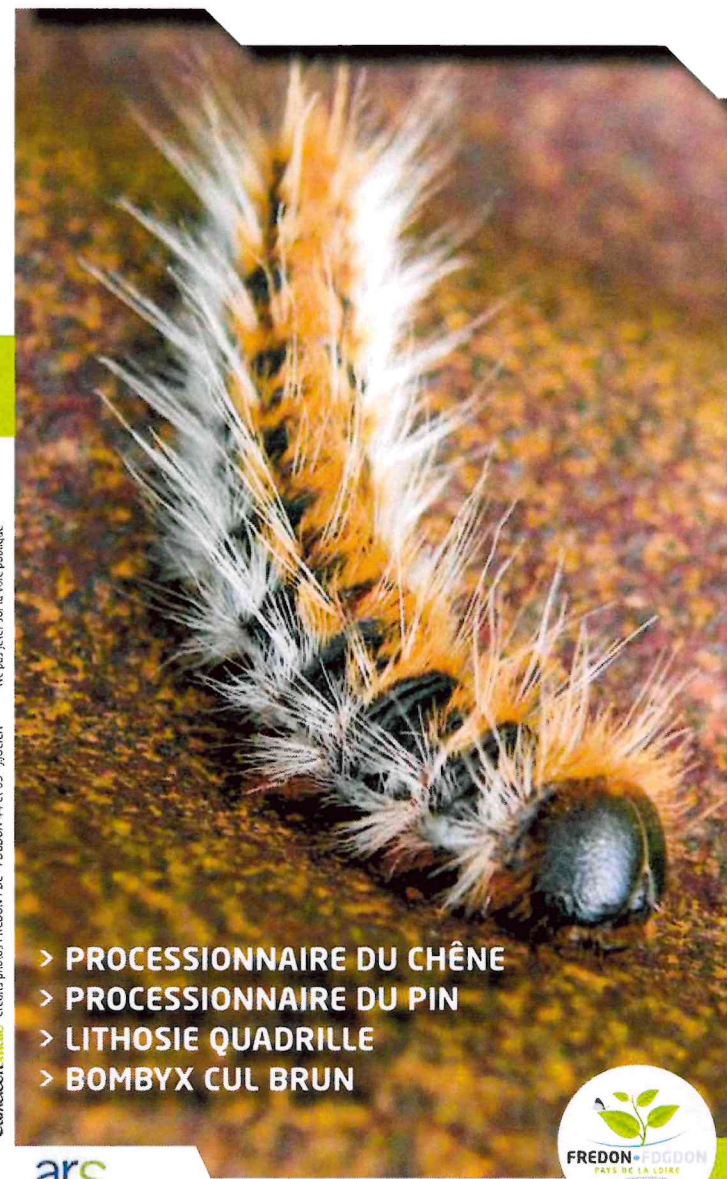
FDGDON 72

Zone de la Belle Croix
72510 REQUEIL
Tél. : 02 43 85 28 65
Fax : 02 18 46 03 99
accueil@fdgdon72.fr
www.fdgdon72.fr



DANGER

LES CHENILLES URTICANTES



> PROCESSIONNAIRE DU CHÊNE
> PROCESSIONNAIRE DU PIN
> LITHOSIE QUADRILLE
> BOMBYX CUL BRUN

Camelion studio Crédits photos FREDON PDL - FDGDON 44 et 85 - JUILIEN

ars



www.fredonpdl.fr/santepublique

Avec le concours financier de



Réalisé dans le cadre du



LES 4 ESPÈCES

> **les espèces urticantes** : En Pays de la Loire, plusieurs espèces de chenilles possèdent des poils microscopiques provoquant de l'urtication à leur contact. Voici celles qui posent le plus de problèmes.



> **COMMENT LES RECONNAÎTRE** : Voici quelques informations vous permettant de les identifier rapidement afin de prendre les mesures de gestion adaptées.

> PROCESSIONNAIRE DU CHÊNE

- **Habitat** : Chênes à feuilles caduques
- Nid en forme de cocoon accolé au tronc d'arbre ou suspendu sous une branche...
- Chenille de couleur gris-clair avec une bande dorsale noire
- La tête est de couleur brune foncée
- Longueur maximale : 35 mm
- Chenilles actives d'avril à juillet



> PROCESSIONNAIRE DU PIN

- **Habitat** : Pins et Cèdres
- Nid en forme de bourse de soie, aux extrémités des branches
- Chenille de couleur foncée avec de nombreuses touffes de poils brun-orangé et miroirs dorsaux
- La tête est de couleur noire
- Longueur maximale : 40 mm
- Chenilles actives de juillet à février



> LITHOSIE QUADRILLE

- **Habitat** : Feuillus et résineux avec du Lichen
- Nid : cocoon lâche à l'abri d'une écorce
- Chenille grise noirâtre marbrée et dos blanchâtre avec une ligne de points rouges de type « verrues »
- La tête se distingue peu du corps
- Longueur maximale : 28 mm
- Chenilles actives en avril - mai



> BOMBYX CUL BRUN

- **Habitat** : Rosacées et Chênes
- Nids soyeux gris-brun
- Chenilles velues brunes avec deux lignes latérales blanches et une bande médiane rouge ornée de deux « verrues orangées »
- La tête est d'un brun plus clair que le corps
- Longueur au dernier stade larvaire : 30 à 40 mm
- Chenilles actives de mars-avril à mai-juin



LES DANGERS

Symptômes

- > En situation de stress, les chenilles libèrent leurs poils microscopiques urticants qui se retrouvent en suspension dans l'air ambiant. L'homme (les enfants en particulier) ou l'animal se retrouve en situation de contact direct ou indirect (poils provenant des chenilles ou des nids abandonnés) avec des réactions plus ou moins importantes selon la sensibilité et l'allergie développée par chaque individu.
- > **Contact avec la peau** : plaques rouges, cloques, démangeaisons intenses et sensation de brûlures, qui peuvent durer quelques heures ou quelques jours. Chez les animaux, chiens et chevaux sont les plus vulnérables. Les poils urticants peuvent provoquer des nécroses allant jusqu'à la perte de la langue.
- > **Contact avec les yeux** : pourtour des yeux et paupières rouges et enflées, yeux larmoyants, inflammations sévères pouvant entraîner une baisse de la vision, voire une cécité si un poil urticant pénètre dans les tissus oculaires.
- > **En lien avec le système respiratoire** : allergies violentes pour les personnes présentant des difficultés respiratoires (asthme).
- > **ATTENTION** : Se gratter ou le frottement de vêtements disperse les poils urticants, les casse, libère leur substance allergisante, augmentant ainsi les démangeaisons.

Traitement pour l'homme

- > Consulter votre ophtalmologiste pour les contacts avec les yeux ou votre médecin pour les problèmes sévères d'allergies respiratoires ou d'urtication.
- > Penser à laver tous vos vêtements souillés à la machine à laver, en privilégiant une température élevée (> 60 °C).
- > Pendant les périodes critiques, ne pas laisser les enfants jouer sous des arbres infestés et rincer abondamment à l'eau vos espaces après des pressions pour drainer les poils vers le sol ou les égouts.

Traitement pour les animaux

- > Consulter directement votre vétérinaire. Après manipulation de votre animal, veiller à laver vos vêtements souillés (selon les conseils précédents).

